

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité Jean-Luc Mélenchon au nom de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux des pays pour solliciter ses positions concernant les politiques à mener en direction de la ruralité. Nous vous en remercions.

Le programme « l'Avenir en commun », fruit de plus de 3000 contributions citoyennes déposées sur notre plateforme JLM2017.fr, et de multiples contributions d'universitaires et d'experts a pour ambition de rendre à notre devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » un contenu réel. Nous voulons engager une politique de redistribution des richesses, de planification écologique et de refondation démocratique par la Constituante pour la 6e République.

Pour que l'égalité soit réelle, il faut que chacun puisse avoir accès aux mêmes droits partout où il se trouve. Cela vaut pour les territoires ruraux comme pour les quartiers populaires de nos métropoles. De plus, pour faire la transition écologique, il faudra compter au premier chef sur les territoires ruraux. Ainsi nous ne voulons plus laisser le marché organiser l'aménagement du territoire. Il faut sortir de cette logique que la loi NOTRe incarne et organiser une planification écologique démocratique de l'aménagement du territoire.

1. Nous sommes attachés au principe de la coopération des collectivités. Les pays répondent à des logiques de coopération à l'échelle des bassins de vie que nous voulons préserver. En revanche leur transformation en PETR est une réponse insuffisante à la situation créée par la loi MAPTAM par la création des métropoles et par la loi NOTRe qui renforce la compétence de développement économique des Régions. Nous étions opposés à ces lois, que nous voulons abroger.

Nous pensons que le rôle des politiques publiques est de compenser les déséquilibres créés par le marché et non pas de les entériner. Les politiques de développement économique doivent être pilotées par des principes garantis par l'Etat et mis en œuvre par les collectivités les plus à même à les incarner. Ainsi ce sont les collectivités départementales, en lien avec des intercommunalités choisies ou réunies dans des pays qui sont les mieux à même de piloter au niveau des territoires une politique de développement économique impulsée par l'Etat. L'objectif sera la transition écologique et la relocalisation de l'économie.

2. Nous sommes favorables aux dynamiques de projet partagées sur un territoire. Nous sommes donc favorables aux territoires de projet. En revanche ce type d'outil contractuel ne doit pas amener l'Etat à assécher les dotations

globales de fonctionnement des collectivités sous prétexte de financements consentis pour des investissements pour lesquelles elles contractualisent. Les collectivités doivent avoir des financements stables qui leur permettent d'assurer aussi le fonctionnement des services publics dont elles ont la charge. Nous avons sur les contrats de ruralité la même vision. Nous y sommes favorables parce que cela permet à l'Etat d'impulser des politiques vertueuses notamment en matière de transition écologique, mais en complémentarité avec les dotations de fonctionnement stables.

Sur les fonds européens, il faut en revoir l'attribution afin qu'ils contribuent aux objectifs donnés par l'Etat. C'est notamment le cas pour les aides de la PAC dont l'attribution a une conséquence directe sur le développement économique des territoires, et que nous souhaitons réorienter vers une rémunération à l'actif plutôt qu'à l'hectare et vers la rémunération des services spécifiques rendus à la collectivité par l'agriculture écologique. Il y aurait donc une meilleure complémentarité avec les fonds FEADER.

Pour mettre en œuvre les objectifs de relocalisation de l'économie et de transition écologique, il est indispensable de redonner les moyens à l'administration d'Etat afin qu'elle ait les moyens d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi les moyens de l'ingénierie publique supprimés pour des raisons comptables ces dernières années ont laissé beaucoup de communes en difficulté. Nous entendons les rétablir.

3. Nous sommes opposés au principe de la métropolisation qui est au cœur des lois MAPTAM et NOTRe. La logique de ces lois de décentralisation est de transférer des compétences du département vers les métropoles. Les Pactes Etat Métropole ont également pour objectif de transférer des compétences de l'Etat aux Métropoles. C'est pour nous une pente dangereuse vers une République à plusieurs vitesses, et un aménagement du territoire donnant la priorité aux métropoles par rapport au reste du territoire.

La fracture territoriale que les territoires ruraux subissent va, avec cette logique, s'accroître, et l'objectif de complémentarité des territoires inscrit dans la présentation des Pactes Etat-Métropole n'est que cosmétique. Le but est de donner la priorité à la compétitivité des territoires, dans le cadre européen qui est celui de la compétition économique et de la concurrence « libre et non faussée », au cœur du traité de Lisbonne qui régit l'essentiel des politiques économiques et d'aménagement du territoire des Etats.

Nous pensons qu'il faut au contraire sortir de ce cadre et engager une relocalisation de l'économie et un aménagement du territoire équilibré. Cela impose de s'extraire du cadre européen de la concurrence, en sortant des traités actuels. Dans cette perspective, nous redonnerons la priorité aux départements qui sont l'outil efficace de politiques de justice sociale et territoriale.

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

Nous abrogerons les lois NOTRE et MAPTAM. Dans un deuxième temps nous reconstruirons une politique d'aménagement du territoire basée sur la complémentarité des territoires. Il faudra donc développer des moyens d'analyse et de planification et nous proposerons une loi de justice territoriale au Parlement.

4. Nous sommes attachés au principe de l'implication citoyenne à tous les niveaux de décision, et notamment pour les projets d'aménagement du territoire. Les Pays, PETR et Territoires de projet mettent déjà en œuvre des dispositifs qui le permettent. Cela doit être prolongé. Pour faire cela, nous mettrons en place une organisation territoriale autour des départements et des communes. Ces collectivités seront le pivot de la construction d'espaces de souveraineté à l'échelle des bassins de vie, permettant une coopération intercommunale et à l'échelle des pays. Nous favoriserons l'intervention citoyenne en réformant le mode de décision dans les collectivités. Ainsi, il faut clairement séparer les fonctions exécutives et délibératives dans les collectivités locales afin de permettre une véritable délibération. Nous inscrirons dans la loi la possibilité pour les citoyens d'inscrire une question à l'ordre du jour des assemblées par voie pétitionnaire. Nous impliquerons les citoyens dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets en instaurant un droit de saisine pour les comités citoyens, auprès des parties contractantes, dans le temps de la durée des actions engagées.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise